

LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - NANTES
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 6, rue de Bel-Air — NANTES
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL
Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air — NANTES

Travailleurs ! Deux mots !

Nous avons eu le plaisir de lire dans « La Flamme », organe du Patronage Saint-Similien, de Nantes, au moment où nous nous préparons à célébrer notre fête du Travail, le jour de l'Ascension, cet éloquent appel du dévoué Directeur de ce Patronage, que nous ne pouvons résister à reproduire ici, certains que nos syndiqués en feront leur profit, et d'autant plus encore ceux de nos lecteurs qui ne sont pas encore syndiqués, ainsi que ceux qui, ne pouvant l'être, peuvent toutefois nous aider dans notre recrutement.

Mon cher ami,
Le jeudi 29 mai, jour de l'Ascension, les Syndicats des Travailleurs Chrétiens de Nantes célèbreront leur fête chrétienne du Travail. Cette fête est dans l'ordre ! La fête commencera par la messe dite à Saint-Similien. Il est dans l'ordre aussi que cette fête soit sanctifiée par la religion... Tout dans la vie des chrétiens doit être imprégné de religion... et donc le Travail, moyen d'assurer et notre vie temporelle et notre vie éternelle ! En cela nous change du stupide principe des syndicats dits socialistes ou unitaires, en vertu duquel la religion doit être bannie de toute vie sociale et strictement limitée au domaine de la conscience individuelle...

La fête enfin est fixée au jour de l'Ascension qui, pour nous, travailleurs de tout ordre, n'est pas un jour banal, choisi au hasard, sans rime ni raison, comme le 1^{er} mai, par un groupe de meneurs sans mandats qui imposent leur volonté, tout de go... comme des potentats ou de tyrans...

Non ! L'Ascension, c'est un jour de repos officiel, imposé par l'Eglise, leur mère, à tous les chrétiens, maîtres et domestiques, patrons et ouvriers, à cause des souvenirs si riches d'espérance que cette fête rappelle à ses fils et qu'il faut méditer pour nous faire des tremplins d'énergies.

L'Eglise, ce jour-là, ne veut pas nous entraîner les uns contre les autres, à une lutte folle, stérile, nuisible toujours, criminelle souvent... non ! Elle veut nous rapprocher les uns des autres pour nous aimer, c'est-à-dire pour nous vouloir et nous faire du bien les uns aux autres...

Elle nous rappelle que les inégalités de condition d'ici-bas, n'empêchent pas l'égalité de tous devant Dieu... pas plus que les inégalités de force physique, intellectuelle ou morale n'empêchent l'égalité devant leur père de tous les enfants d'une même famille.

Elle nous rappelle que les inégalités d'ici-bas ne sont pas éternelles... que ce Jésus monté au ciel en reviendra pour juger chacun, uniquement d'après ses œuvres et ses mérites dans la situation où sa Providence l'a placé...

Qu'il demandera compte aux Maîtres et aux Patrons de leur dureté, de leurs injustices, de leurs oublis, de leurs folies, s'il y en a dans leur vie... et qu'il récompensera en toute justice les victimes de ces duretés, de ces injustices, de ces oublis et de ces folies...

Qu'il demandera compte aux Ouvriers et aux Serviteurs de leurs mauvaises volontés, de leurs injustices, de leurs incompréhensions, s'il y en a dans leur vie... et qu'il récompensera en toute justice les actes de patience, de bonté et de charité des maîtres et des patrons.

Elle nous rappelle, l'Eglise, au jour de l'Ascension, qu'il y a un ciel pour cela !
Toi, chrétien, et qui travaille qu'en penses-tu ?
Le ciel, lieu de bonheur géré par la justice infinie d'un Dieu, maître qui voit tout, sait tout, pèse tout et peut tout, les travailleurs, en trop grand nombre le blasphèment et le

nient, ou du moins, se font moqueurs et gouailleurs à son sujet.
A cause de ce ciel, ils nous accusent, nous, les prêtres... et les camarades militants des syndicats chrétiens, d'être des endormeurs, des distillateurs de l'opium qui endort le salarié et l'arrête sur le chemin de lutte contre son affameur ou son bourreau... d'être des traîtres à la cause ouvrière, des ennemis des revendications ouvrières... des ennemis du peuple... etc., etc...

Mots grandiloquents... stupidement bêtes...

Mais ça prend ! et la masse des ouvriers s'est détaché du prêtre de Jésus-Christ, des groupements chrétiens qui s'occupent de leur vie de travail... et se laisse bernier, rouler comme des gogos... pressurer comme des poires... par des chefs qui affirment l'égalité dans les réunions publiques... mais la nient par leur vie pratique... même quand la police les ramasse dans la même prison... où les ouvriers, menés et donc moins responsables, doivent se contenter du pain et du fromage... alors que les chefs, meneurs et donc plus coupables, veulent se faire servir vins fins et plats de choix... Ça s'est vu à Paris, le 1^{er} Mai !

Et, mon cher, il n'y a d'égalités dans nos vies que celles qui sont basées sur la foi... qui découlent de nos dogmes chrétiens... des droits et des devoirs qui résultent de nos relations avec Dieu !

Partout ailleurs, je ne vois qu'inégalités... de corps, de biens, d'intelligence, de volonté, de savoir-faire, de ressort moral, d'autorité, d'influence, etc., etc...

Qui te dit le contraire te trompe ! Ouvre tes yeux ; Mets en œuvre ta raison !

Mais inégalité ne veut pas dire injustice !
Si elle apprend à les faire servir au bonheur individuel et au bonheur social... elle n'admet pas les injustices qu'elle soient... elle veut que toutes les injustices soient réparées... et voilà pourquoi elle approuve et bénit les formations syndicales qui sous sa direction s'efforcent d'agir en ce sens...

Si tous les injustes se confessaient avec les dispositions voulues — toutes les injustices seraient réparées des ici-bas ! Mais les injustes ne se confessent guère ou se confessent mal ! A cause de la malice ou même tout simplement de la faiblesse humaine, de la misère humaine, je sais que la répartition absolue n'est pas possible ici-bas... et par suite ma raison réclame une autre vie pour rétablir la justice trop souvent violée...

Comme c'est bon, dès lors, pour l'ouvrier chrétien, de voir sa foi lui garantir, avec son autorité absolue, l'existence de ce ciel... où Jésus est allé recevoir la récompense vraie de ses travaux — où Jésus réparera toutes les injustices, équilibrera toutes les inégalités dans le bonheur parfait.

Le travailleur qui refuse de croire au ciel, est, sur la terre, plus malheureux que celui qui croit : il n'a ni l'espérance ni les ressources de la vie chrétienne !

La vie chrétienne, quelle que soit la condition sociale, quand elle est bien menée, est toujours source et moyen de joie.

Travailleur, mon ami, jouis de la fête de l'Ascension... Avec les travailleurs chrétiens, épanouis-toi dans l'espérance... Travailleur avec Dieu et pour Dieu, tu travailleras mieux pour toi, pour ton ciel et celui de tes frères, et même pour ta vie d'ici-bas et celle de tes frères...

E. E.

Nos Propagandistes



Mlle GRAFF

Mademoiselle Graff est trop connue dans nos Syndicats pour qu'il y ait lieu de faire d'elle une longue présentation.

Présidente du Syndicat des Institutrices libres, elle est attachée à l'Union Centrale des Syndicats Professionnels Féminins de l'Abbaye comme Secrétaire Générale et Propagandiste. Elle visite toutes nos organisations de province auxquelles elle porte, à tour de rôle, la bonne parole, les faisant profiter de son expérience, de sa compétence, de sa haute valeur intellectuelle et morale, leur insistant sur son intrépidité foi syndicale appuyée sur sa foi chrétienne profonde et sur son amour dans le Christ pour ses sœurs du travail.

Nantes aura la bonne fortune de la recevoir le 14 décembre, à l'occasion de l'Assemblée Générale du Syndicat des Dames Employées. Mademoiselle Graff parlera, avec son éloquence habituelle, clouée à la fois simple, chaude et convaincante, du « Perfectionnement individuel par les Syndicats ».

Les syndiquées, toutes les syndiquées tiendront à être présentes. Toutes y auront plaisir et profit.

Assemblée Générale de l'Union Régionale du 21 Décembre

Les syndicats de notre Union Régionale sont instamment priés d'envoyer le plus grand nombre possible de délégués à l'Assemblée Générale des Conseillers de tous les Syndicats de l'U. R. (art. 17 des statuts), qui aura lieu le dimanche 21 décembre, au siège social, 6, rue de Bel-Air.

La réunion se fera le matin à 9 h. 30, et l'après-midi après le déjeuner (1).

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.
 2. Revue des travaux de l'U. R. et des Syndicats depuis la réunion de septembre.
 3. Rapport financier : a) de l'U. R. ; b) du *Message Syndical*.
 4. Compte-rendu du Comité national d'octobre.
 5. Compte-rendu de la tournée fédérale de Marcel Poinbout.
 6. Congrès régional de la Roche-sur-Yon.
 7. Concours de recrutement et d'abonnements du *Message Syndical*.
 8. Organisation de la Jeunesse Syndicaliste.
 9. Programme des travaux pour 1931.
 10. Renouvellement du bureau (art. 13 des statuts).
 11. Nomination d'un propagandiste ouvrier.
 12. Questions diverses.
- Etant donné l'importance des questions, nous comptons sur une large représentation de tous nos syndicats, et nous les en remercions bien vivement d'avance.
- Le Président de l'U. R.
GEORGES LUCAS.

(1) Le déjeuner aura lieu 6, rue de Bel-Air. Prix approximatif : 12 à 15 francs. Comme il importe que l'on soit fixé en temps voulu sur le nombre des convives, prière de retourner au secrétariat de l'U. R. pour le 15 DECEMBRE, le questionnaire qui vient d'être adressé à chaque syndicat, ainsi que les autres renseignements demandés.

Pour les Assurances Sociales

Nous avons adressé, au début de novembre, à tous les Parlementaires de la Loire-Inférieure, la lettre ci-dessous :

M
On affirme de toutes parts que dès la rentrée des Chambres certains parlementaires, soit en leur nom personnel, soit au nom de leur parti, vont déclancher un assaut violent contre la Loi des Assurances Sociales. D'aucuns même, assure-t-on, traitent jusqu'à demander son abrogation purement et simplement.

Nous vous prions instamment, M... si cette éventualité se produit effectivement, de soutenir cette loi de toutes vos forces.

La Loi des Assurances Sociales a été demandée et préparée par tous les Travailleurs. Elle a été votée par tous leurs Représentants. Bien qu'imparfaite, elle marque un progrès notable sur la législation antérieure en faveur de la classe laborieuse. Il nous appartient de la défendre.

Assurés que vous partagez notre point de vue sur ce sujet, nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, M..., nos salutations les plus distinguées.

Nous avons des réponses très satisfaisantes de M. François Saint-Maur, sénateur, et de MM. Aristide Briand, Ministre des Affaires Etrangères, Merlant, Le Cour Grandmaison, Blanche, Bréant et H. de Montaigne, députés.

Nous espérons que l'autre moitié de nos Parlementaires de la Loire-Inférieure est aussi du même avis, car, dit-on : « Qui ne dit rien consent ! »

SYNDIQUÉES NANTAISES
DEUX DATES A RETENIR
14 et 21 Décembre
(Voir « Les Messages de notre région »).

CHEZ LES OUVRIERES

Ce fut une belle fête, et si intime, et si touchante ! Nous voulons parler de l'inauguration qui eut lieu le dimanche 5 octobre, du « Foyer des Amies des Ouvrières », 56, rue de l'Ourcq, c'est-à-dire en plein centre d'usines.

A l'initiative de Mlle Gatabié, dont l'esprit réalisateur et l'indomptable énergie avaient, une fois encore matérialisé le rêve, qui donc eût pu se dérober ? C'est pourquoi la coquette salle de ce nouveau restaurant féminin était comble lorsque s'ouvrit la série des discours. Nos amies Zirnheld, Tessier, Michelin, G. Salvort, Huleux, Poimbeuf, Perrin, d'autres encore, avaient tenu à participer à cette réunion toute familiale, que présidait M. le Chanoine Courbe, représentant Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris, entouré de M. le Chanoine Brac, directeur des œuvres du diocèse d'Angers, et notre grand ami M. Jean Lerolle, député de Paris.

Un grand succès salua — il est à peine besoin de le dire — l'exposé très éloquent fait par Mlle Gatabié des circonstances qui ont entouré la création de cette œuvre nouvelle, si précieuse pour les ouvrières de ce quartier populaire. Après les allocutions de M. le Chanoine Courbe, de M. le Chanoine Brac, et de M. Jean Lerolle, très applaudis, Zirnheld félicita toutes les personnes qui ont pris part à la fondation du « Foyer ». Parmi ces personnes, une place toute spéciale fut faite à notre ami Pierre Marin, architecte, qui a conçu avec beaucoup de bonheur l'aménagement et l'installation de ce local aux dimensions assez réduites et dont il a utilisé toute les ressources d'une manière extrêmement habile.

A notre tour, nous le complimentons bien cordialement, ainsi que Mlle Gatabié et tous les réalisateurs et réalisatrices de ce « Foyer » auquel nous souhaitons de donner le soutien physique et moral à un très grand nombre de ces ouvrières d'usines, dont le sort est si particulièrement digne d'intérêt.

UN ASSISTANT.

Une touchante approbation

C'EST CELLE DU SECRETAIRE GENERAL DE LA FEDERATION CEGETISTE D'EMPLOYES

Nous avons toujours dit et nous répétons, à l'usage des sourds... et d'autres, que chaque fois que l'occasion s'en présente, les Syndicats chrétiens sont prêts à collaborer avec des organisations d'autres tendances pour des campagnes à objectifs nettement délimités, témoin une récente et commune démarche avec la Fédération cégestiste de la Finance pour l'amélioration du régime des huit heures dans les établissements de crédit.

Instruits tout dernièrement encore par les événements qui ont suivi l'incendie de « La Ménagère » nos lecteurs savent que le Syndicat cégestiste des Employés de la région parisienne préfère à cette attitude de bon sens et de bonne foi, celle du plus superbe des isolements et du plus rigoureux des dédains, fût-ce à l'endroit du plus important Syndicat et de la plus puissante Fédération d'Employés de France, à savoir, puisqu'il faut bien les appeler par leur nom, du Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie et de la Fédération Française des Syndicats chrétiens d'Employés.

Dans un récent numéro du journal de l'organisation rebelle à toute entente, nous trouvons, en première page, sous la napoléonienne signature du plus caractéristique de ses dirigeants, les lignes suivantes dédiées à nos groupements professionnels :

« Ils sont incapables d'une action originale, d'engager par leurs propres moyens une campagne de réformes et de revendications, c'est là la cause de leur colère, ils savent que nous ne sommes point décidés à nous laisser frustrer des bénéfices de luites que nous menons... »

Or (vérité en deça de la première page, erreur au delà) le journal en question publie à la seconde page, sous la rubrique « Les huit heures » la lettre suivante à M. le Ministre du Travail :

« Monsieur le Ministre,
« Par lettre, en date du 22 août 1930, vous nous faites l'honneur de demander l'avis de notre organisation, relativement à une modification à apporter au règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 avril 1919, dans le commerce de détail.

« Nous sommes heureux de vous informer que nous sommes favorables aux modifications proposées.

« Nous estimons en effet que la transcription des modifications aux horaires sur un registre rend impossible, pour l'employé aussi bien que pour l'inspecteur du Travail tout contrôle sérieux. Cette modification du règlement est d'ailleurs conforme à la recommandation de la dernière Conférence internationale du Travail sur la réglementation du travail des employés.

« D'autre part, en admettant la répartition des heures de dérogation, sur 150 journées de travail, nous désirons éviter les abus qui font, qu'en fait, la journée de huit heures se trouve à peu près normalement fixée à 8 heures et demie.

« Veuillez, Monsieur le Ministre, agréer l'assurance de notre haute considération.

« Pour la Fédération nationale des Employés :
« Le secrétaire général,
« O. CAPPOCI. »

La reproduction que nous accordons dans nos colonnes à ce texte définitif n'a pas pour objet de souligner l'obséquiosité d'une organisation de luites de classes à l'endroit d'un ministre bourgeois (voir le début de la lettre), mais simplement de rapprocher le jugement sommaire porté à notre endroit et

Les Syndicats Chrétiens et les récentes Grèves du Nord

Les récents conflits professionnels du Nord, si douloureux par leur étendue et par leur durée, ont cependant ménagé aux syndicats chrétiens et à leurs amis plus d'un motif de réconfort. Sans doute, les « syndicats libres » affiliés à la C. F. T. C. ne constituent encore, à travers cette vaste région industrielle, que des minorités, sauf en de trop rares points ; mais grâce à leur doctrine, à leur énergie, à leur méthode, ils réunissent des effectifs de plus en plus nombreux et exercent une influence qui va sans cesse en augmentant. L'attention que les pouvoirs publics, la presse, l'opinion ont accordée, au cours de ces dernières semaines, aux faits et gestes des syndicats libres, permettraient, à défaut d'autres indices, de marquer les progrès réalisés par ces groupements.

S'il n'avait tenu qu'à eux, la grève est d'ailleurs évitée dans une période où elle pouvait apparaître comme susceptible d'entraîner l'application des assurances sociales ; mais des demandes d'augmentation de salaires étaient soulevées plus ou moins explicitement, depuis quelque temps déjà, dans des localités où le coût de la vie est particulièrement élevé ; la charge de la cotisation ouvrière prévue par la loi du 5 avril 1928 allait encore augmenter l'insuffisance des ressources dont les salariés croyaient avoir à se plaindre. Il convient de rappeler que jamais, sauf dans les milieux communistes, l'utilité, le bienfait des assurances sociales n'a été mis en cause lors des récentes difficultés.

Nous voulons seulement rappeler aujourd'hui ce que l'action des syndicats libres eut d'original dans les différents centres.

A LILLE
Ce sont les organisations affiliées à la C. G. T. qui décidèrent, à Lille, la grève générale de la métallurgie pour le 22 juillet et celle du textile pour le 28.

Puisque le conflit était motivé par l'élévation du coût de la vie, les syndicats libres s'attachèrent à réunir sur ce point une documentation aussi abondante que possible. Ils suggèrent que la commission chargée d'établir l'indice officiel fut réunie sans délai. Par une lettre ouverte à M. André Tardieu, président du Conseil, le syndicat ouvrier régional du textile (C. F. T. C.) précisait ainsi, le 10 août, l'opinion des ouvriers :

« Monsieur le Ministre,
« Par lettre, en date du 22 août 1930, vous nous faites l'honneur de demander l'avis de notre organisation, relativement à une modification à apporter au règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 avril 1919, dans le commerce de détail.

« Nous sommes heureux de vous informer que nous sommes favorables aux modifications proposées.

« Nous estimons en effet que la transcription des modifications aux horaires sur un registre rend impossible, pour l'employé aussi bien que pour l'inspecteur du Travail tout contrôle sérieux. Cette modification du règlement est d'ailleurs conforme à la recommandation de la dernière Conférence internationale du Travail sur la réglementation du travail des employés.

« D'autre part, en admettant la répartition des heures de dérogation, sur 150 journées de travail, nous désirons éviter les abus qui font, qu'en fait, la journée de huit heures se trouve à peu près normalement fixée à 8 heures et demie.

« Veuillez, Monsieur le Ministre, agréer l'assurance de notre haute considération.

« Pour la Fédération nationale des Employés :
« Le secrétaire général,
« O. CAPPOCI. »

La reproduction que nous accordons dans nos colonnes à ce texte définitif n'a pas pour objet de souligner l'obséquiosité d'une organisation de luites de classes à l'endroit d'un ministre bourgeois (voir le début de la lettre), mais simplement de rapprocher le jugement sommaire porté à notre endroit et

Ils constatent simplement qu'après que la commission officielle du coût de la vie a enregistré en mai 1930 le coefficient 4,08 et en mai 1930 le coefficient 7,02, dans l'industrie du textile les salaires n'ont été augmentés que de 30 à 50 %, alors qu'ils auraient dû être portés à 72 %. De cette situation, il ressort que bon nombre d'ouvriers avaient, avant le 1^{er} juillet, un salaire à peine suffisant, et il est indéniable que le prélèvement de la cotisation ouvrière des assurances sociales a aggravé dans leur foyer une situation déjà précaire. Nous ne nions pas les difficultés présentes de l'industrie textile, mais nous ne pensons pas que celles-ci aient vraiment le degré d'acuité qu'on nous dit, puisque certaines usines continuent à travailler à double équipe.

Le 18 août, le même groupement écrivait à M. Pierre Laval, ministre du Travail, pour rétorquer certains arguments patronaux. Le syndicat contestait, notamment, que le salaire des ouvrières de plus de 18 ans fut onze fois plus élevé qu'en 1914 et déclarait que le coefficient moyen de majoration était de 5 à 6 pour les hommes et de 7 à 8 pour les femmes. Il faisait remarquer que les salaires d'avant la guerre, les salaires féminins en particulier, étaient nettement insuffisants et que personne ne contestait plus aux ouvrières le droit d'avoir, en 1930, un niveau de vie plus élevé qu'en 1914.

On sait que la grève s'est terminée à Lille, pour l'industrie textile, le 21 août, les patrons ayant pris l'engagement de procéder, sur simple indication du ministre, à un nouvel examen de la question des salaires au cas où la hausse du coût de la vie s'affirmerait et dans la mesure où, à cette époque, l'état de leurs industries le permettrait.

Dans la métallurgie, la rentrée aux usines s'effectua le 25 août, sur un compromis qui laissait à M. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail, le soin de déterminer, par voie d'expertise, l'augmentation de salaire justifiée par l'élévation du coût de la vie. En conséquence, quelques jours plus tard, une majoration de 0 fr. 125 par heure a été octroyée.

A ROUBAIX-TOURCOING
La situation, à Roubaix-Tourcoing, offrait de notables particularités. La commission intersyndicale patronale avait annoncé l'institution d'une « prime de fidélité » dont le montant correspondrait à

400 FRANCS
si vous arrivez
1^{er}
à nos deux
Concours

ET PUIS... ET SURTOUT... la satisfaction d'avoir aidé considérablement vos frères et sœurs de travail

Jean-Paul EDOUARD.

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS **DECRÉ** LES PLUS IMPORTANTS ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Prix imbattables
Lunettes Pince-Nez
Qualité-Précision
Exécution des Ordonnances
Réparations et Transformations

OPTIQUE de PARIS
6^e PHARMACIE de PARIS
Rue Royale NANTES

la cotisation ouvrière aux assurances sociales et qui serait payée au jour anniversaire de l'entrée de chaque ouvrier dans l'usine, à condition qu'il n'ait eu depuis un an aucune absence non motivée. Des ententes eurent lieu le 17 juillet, en présence de M. Gervois, entre les représentants de la commission intersyndicale de l'industrie textile et ceux des organisations ouvrières rattachées à la C. F. T. C. et à la C. G. T.

Le 20 juillet, les syndicats libres de Roubaix-Tourcoing ont communiqué à la presse une déclaration qui précisait leur attitude de nullement opposée au principe d'une prime de fidélité, si ne pouvant admettre les modalités d'application imposées par les patrons et qui leur semblaient contraires à la dignité, à la liberté, aux droits des ouvriers.



La délégation des Syndicats Chrétiens, conduite par Gaston Tessier, sortant du Ministère du Travail.

Le 31 juillet, au cours de l'audience accordée par le ministre aux délégués des groupements ouvriers, les représentants des syndicats libres exprimèrent toute leur pensée, suggérant, comme mesure propre à résoudre le conflit, le paiement de la prime à intervalles rapprochés et l'élaboration d'un règlement établi d'accord avec les organisations ouvrières. Il y a lieu de remarquer que les syndicats affiliés à la C. G. T. se désolent pour leur part, non seulement contre les modalités d'application, mais contre le principe même de la prime.

L'intransigence patronale ayant amené la déclaration de la grève générale du textile pour le 4 août, les syndicats libres, qui estimaient que la situation des affaires, rendait peu opportune l'extension du conflit, décidèrent d'engager leurs membres à se rendre au travail, partout où cela serait possible ; ils croyaient plus sage de continuer leurs interventions pacifiques et de renforcer leur organisation.

Cependant, la mise des travailleurs non groupés ayant suivi le mouvement, la grève était à peu près générale le 4 août. Les syndicats libres s'appliquèrent alors, dans un esprit de solidarité ouvrière qu'il convient de souligner, à la recherche d'un terrain d'entente, en préconisant des solutions compatibles avec la dignité des travailleurs.

Après de longs et difficiles pourparlers, la commission patronale de l'industrie textile se décida enfin à quelques concessions. Le 20 août, M. Pierre Laval obtint de M. Ley, secrétaire général de ce groupement, l'assurance que l'exercice du droit de grève ne supprimerait pas le droit à la prime, devenue « prime de stabilité ». Les litiges individuels devaient être soumis à une commission paritaire présidée par l'inspecteur du travail.

Tandis que les syndicats libres enregistrèrent ces améliorations péniblement acquises, les syndicats de la C. G. T. repoussaient les concessions, jugées par eux insuffisantes.

C'est alors qu'à l'instigation de M. Eugène Motté, ancien maître de Roubaix, un syndicat industriel, celui des pégniers de laines, prit l'initiative d'une formule transactionnelle que M. Pierre Laval, agissant comme médiateur, proposait aux parties le 6 septembre, et qui, en dépit de quelques hésitations du côté patronal, fut finalement adoptée.

Cette formule, conforme en grande partie aux suggestions des syndicats libres, accorde aux ouvriers une « prime de présence » payée, la première fois, un an après l'entrée à l'usine, pour être ensuite incorporée au salaire et payée en même temps que lui.

A ARMENTIERES

Armentières des gros effectifs syndicaux se trouvent réunis dans l'Union ouvrière syndicale de l'industrie textile, fondée en 1903 et rattachée depuis à la C. F. T. C. L'existence d'une commission mixte y rend plus facile les rapports

entre patrons et ouvriers ; d'autre part, la formation d'un comité intersyndical rend plus cohérente l'action des deux tendances ouvrières : chrétienne et cégétiste.

Après de nombreux pourparlers menés pendant les premières semaines de juillet, en vue d'une révision des salaires, le mouvement éclata presque spontanément dans la région d'Armentières. Les négociations qui se succédèrent durant le conflit n'ayant donné aucun résultat, le comité intersyndical, sur la suggestion de l'Union ouvrière syndicale, proposa, le 6 septembre que l'arbitrage du différend fut confié à M. le préfet du Nord. En effet, un compromis fut signé le 9 septembre par les mandataires des groupements intéressés, et le travail reprit le 11.

A la suite de cet accord, M. le préfet du Nord, par une décision du 18 septembre, a décidé que l'augmentation des salaires serait de 3 %, avec effet rétroactif du jour de la reprise du travail.

DANS LES ARDENNES

A Nouzonville, grâce à l'action de la section locale du syndicat libre ardennois des travailleurs sur métaux, le conflit fut rapidement et avantageusement réglé.

Sur sa demande, la section du syndicat libre fut reçue par la Chambre syndicale patronale le 14 août et un accord s'établit sur les bases d'une augmentation visant

sous le titre : « La raison profonde du conflit actuel, question de dignité », montrait la nécessité des conversations, des ententes, des collaborations dans la vie professionnelle et les inconvénients des décisions unilatérales. La même idée était reprise, dans le numéro du 24 août, sous le titre : « Causer pour aboutir ».

Certes si cet important conflit a pu être réglé d'une façon honorable pour les parties, on le doit beaucoup aux efforts heureux des pouvoirs publics, dont l'entremise fut toujours opportune et mesurée. Mais on le doit aussi à la mise en pratique des principes qui aiment les catholiques sociaux et plus spécialement, en l'occurrence, les syndicats chrétiens. Ceux-ci ont montré au monde du travail que leurs méthodes étaient efficaces et que, sans tapage ni haine, ils pouvaient obtenir les meilleurs résultats.

Ajoutons que les organismes syndicaux : Union régionale, Fédération du Textile, Confédération, ont étroitement collaboré pendant cette période difficile et qu'une cordiale entente a été aussi maintenue entre eux et les syndicats chrétiens de Belgique, fort intéressés aux questions débattues.

Les grands journaux d'information, notamment le « Petit Parisien » et « Excelsior » ont accueilli avec bienveillance les communiqués des syndicats libres et rendu

les salaires les plus bas et variant entre 0 fr. 15 et 0 fr. 25 de l'heure ; les patrons s'engageaient, en outre, à payer à tous les salariés une indemnité équivalant à la cotisation ouvrière pour les assurances sociales. Le 18 août, la presque totalité des grévistes avait réintégré les usines.

CONCLUSION

Le résultat d'ensemble a prouvé la justesse des arguments développés par le « Nord Social », organe des syndicats libres, dans son article de tête du 10 août, qui fut largement reproduit, analysé, commenté par toute la presse, et qui,

compte avec impartialité de leurs interventions ; c'est une nouvelle preuve de la juste considération accordée à une force montante. C'est aussi, à n'en pas douter, le signe d'une évolution des esprits dans le sens des campagnes menées par les grands régionaux, en particulier la « Croix du Nord » et le « Journal de Roubaix », en faveur de l'entente professionnelle basée sur la conciliation et l'arbitrage, seule capable d'apporter aux problèmes sociaux des solutions apaisantes et constructives.

Gaston TESSIER,
Secrétaire général de la C.F.T.C.

A propos des salaires insuffisants

Nous sommes tout particulièrement heureux aujourd'hui de mettre sous les yeux de nos lecteurs une lettre qu'un de nos amis de Poitiers, que nous remercions bien vivement, nous a adressée à la suite des articles que nous avons publiés ces derniers temps au sujet des salaires.

J'applaudis à tout rompre pour la Croisade des Salaires... là est le mal, je dirai presque le seul. Il y a 25 ans que je le dis à tous les échos. Ah ! si les Catholiques dirigeants avaient entendu « Revum Novarum ! »

Je me permets de vous suggérer de faire de la propagande dans votre journal pour ce livre admirable : « Pour faire l'Avenir », du P. Crozier, où se trouvent enfin les vérités que tant de « bien pensants » ignorent ou ne veulent pas voir.

Je vous envoie ci-joint une petite obole, en vous priant de m'adresser quelques exemplaires du dernier numéro, que je veux propager parmi des socialistes, braves gens qui ignorent tout de notre doctrine. Où l'auraient-ils apprise, hélas ! lorsque nous autres... nous n'avons jamais — pour ma part du moins — entendu commenter en chaire la Grande Chartre du Travail !... Veuillez...

Il fut un temps en effet où le syndicalisme chrétien était ignoré — et souvent volontairement — non seulement de certains Catholiques qui n'avaient rien de chrétien, mais même des meilleurs catholiques, et notamment du clergé.

Heureusement, il n'en est plus ainsi à l'heure actuelle, grâce à quelques voix qui pouvaient sembler crier dans le désert, telle celle de certain directeur diocésain d'œuvres que nous connaissons bien et que nous aimons tout particulièrement, grâce au mal que se sont donné les militants du syndicalisme chrétien, tant ceux de Paris que ceux de la Province, et grâce aussi à la voix de Pie XI, qui s'est à son tour prononcé sur le syndicalisme chrétien dans son admirable lettre à l'évêque de Lille, Monseigneur Liénart, actuellement Cardinal.

Il n'en est pas moins certain qu'une grave question reste encore à résoudre : celle des salaires. Tant que cette question se posera, la source des haines et des révolutions ne sera pas tarie.

Et il y a encore des patrons, et des patrons catholiques, qui ne le comprennent pas. Sans parler de ceux qui ne veulent pas le comprendre. Mais pour ceux-ci, nous pensons bien qu'ils ne sont catholiques que d'apparence. Mais quel mal cause chaque jour cette apparence !

Syndiqués !
Soyez SYNDICALISTES !
Répandez votre journal professionnel

SALLE SAINT-MICHEL, 6, rue de Bel-Air, NANTES
DIMANCHE 21 DECEMBRE, A 15 HEURES
Séance récréative gratuite
Organisée par le Syndicat des Ouvrières de l'Industrie
AVEC LE CONCOURS DE LA J. O. C. F.
COMÉDIE. — CHANTS. — BUFFET
Causerie par M^{lle} GATEBLE, propagandiste des ouvrières
VENEZ nombreuses. Amenez vos amis d'ateliers
On peut réserver ses places à la permanence des Syndicats
Féminins, 6, rue de Bel-Air, à partir du 7 Décembre.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Le Bureau de la Fédération Internationale des syndicats Chrétiens des Travailleurs de l'Industrie Alimentaire s'est réuni le 22 septembre dernier à Anvers. Plusieurs dirigeants des organisations affiliées assistèrent également à cette session.

Le Bureau s'occupa en majeure partie de questions d'organisation intérieure, au sujet desquelles d'importantes décisions furent prises.

D'autre part le Bureau constate qu'en ce qui concerne les problèmes examinés au dernier Congrès International en 1927, à Essen Ruhr, de nouvelles démarches devront être entreprises, en raison du fait que la mécanisation croissante des entreprises, notamment dans l'industrie du chocolat, menace les possibilités d'existence d'une grande partie des travailleurs intéressés. De plus le Bureau est d'avis qu'en vue d'assurer une bonne formation professionnelle, des dispositions valables pour les divers pays seront à envisager.

Il fut décidé d'entreprendre une enquête sur la situation dans les divers pays, dans le but de permettre à l'Internationale de définir, lors de son prochain Congrès qui aura lieu en 1931, son attitude générale.

De plus une série de mesures furent envisagées facilitant l'affiliation d'organisations chrétiennes de divers pays.

Le prochain Congrès aura lieu en 1931 à Königswinter.

Au Conseil Supérieur du Travail

Paris, 18 novembre. — La 34^e session du Conseil Supérieur du Travail s'est ouverte hier matin au Ministère du Travail. M. Pierre Cathala, sous-secrétaire d'Etat, a exposé le programme de la commission permanente du Conseil pour l'année 1930-1931. Deux des questions inscrites au programme précédent restent à l'ordre du jour. Il s'agit, d'une part de la contribution des employeurs au logement de leur personnel et d'autre part des conséquences sociales que peuvent avoir les mesures d'organisation de la production qui sont maintenant désignées sous le nom de rationalisation.

Quant aux questions nouvelles, elles sont au nombre de trois. La première est relative à la suite à donner à trois des vœux émis par les conseils des prud'hommes. Le premier de ces vœux vise l'extension de la compétence des conseils de prud'hommes à de nouvelles professions ; le second cas, de différer porté devant un conseil de prud'homme, le paiement immédiat au salarié des salaires dus et non constatés par l'employeur ; le troisième, l'abrogation de la disposition qui prévoit que les différends qui mettent en cause des employés (et non des ouvriers) pourront être portés par le demandeur devant les tribunaux ordinaires, si le chiffre de la demande est supérieur à 2,000 francs en capital.

Les deux autres questions qui seront soumises à la commission permanente concernent : l'une, la situation des ouvriers et employés logés par leur patron et qui sont exposés en cas de résiliation de leur contrat de travail à se trouver privés brusquement de la jouissance de leur logement ; l'autre, l'obligation pour les constructeurs de machines français et étrangers de livrer leurs machines munies de dispositifs protecteurs.

Après désignation des représentants du Conseil Supérieur du Travail à divers conseils ou commissions, le Conseil aborde son ordre du jour. La première question étudiée est celle de l'unification des prescriptions du code du travail et des dispositions en vigueur en Alsace et Lorraine, concernant le contrat d'apprentissage.

Conférence internationale de l'industrie chimique

Les 1^{er} et 2 octobre eut lieu à Mannheim-Ludwigshafen la première Conférence internationale pour l'industrie chimique, convoquée par la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Travailleurs des Fabriques de Transports. Cette Conférence, à laquelle environ 30 délégués des divers pays participèrent, fut inaugurée par M. F. Brussel, la Haye, qui fit ressortir entre autres la grande importance de l'industrie chimique et de l'accord intervenu dernièrement à Paris dans l'industrie de l'azote.

A cette occasion la Conférence commémora le dixième anniversaire de l'Internationale et rendit hommage au Président international, M. P. Tremmel, membre du Reichstag, pour le travail qu'il accomplit au cours de ces dix années.

M. B. Lins (Berlin) fut ensuite élu président de la Conférence. M. Janssens (Belgique) présenta un rapport fort documenté sur l'industrie internationale des allumettes ; M. Lins parla ensuite du problème de l'industrie des explosifs et de l'azote ; et M. Brussel (Pays-Bas) rapporta sur les conditions de travail et d'organisation dans l'industrie de la soie artificielle.

La Conférence adopta diverses résolutions sur :
La concentration économique et le chômage ;

Les MESSAGES de notre RÉGION

DANS NOS FAMILLES

NOS SOLDATS

Nous avons reçu de bonnes nouvelles de notre camarade Crespin, du syndicat du Livre de Nantes, actuellement au 6^e génie, à Angers.

PRISE DE VOILE

Nous sommes heureux d'apprendre l'entrée en religion de Mlle Marie Guilmet, du Syndicat de l'Aiguille (Sainte-Anne) de Nantes, à la Communauté des Sœurs Missionnaires St-Paul de Chartres.

Nous lui resterons unis par la prière.

MARIAGES

Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de Mlle Madeleine Audouin, du Syndicat des Dames Employées de Nantes, avec M. Louis Corgnet.

Nous vœux de bonheur aux jeunes époux.

Le 10 novembre a été célébré, à Trélazé, le mariage de Joseph Lesclieur avec Mlle Jeanne Lebreton.

Lesclieur est le fondateur de la section syndicale des carriers chrétiens ; il en a été nommé secrétaire. Nous pouvons dire que c'est grâce à son zèle et à sa ténacité que cette section a dû de voir le jour, et gagne du terrain dans ce milieu ouvrier qu'on disait si avancé.

Un certain nombre de nos amis d'Angers avait tenu à porter aux jeunes époux les félicitations et les vœux de la grande famille syndicale.

Le Messager est heureux d'y joindre les siens.

DECES

Nous avons eu la douleur d'apprendre :

Le décès de Mlle J. Massonnet, du Syndicat de l'Aiguille (Sainte-Anne) de Nantes, ainsi que celui de sa mère, survenue deux jours après.

Le décès de M. Baconnais, syndiqué de la première heure du Syndicat de l'Ameublement de Nantes.

Le décès du grand-père de Milles Godeau, des Syndicats féminins de Nantes.

A tous nos amis si douloureusement éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos sincères et chrétiennes condoléances.

NANTES

VISITE DE MARCEL POIMBOEUF

Nous sommes dans l'obligation de reporter au mois prochain le compte-rendu de la remarquable conférence que notre vaillant ami Marcel Poimboeuf, à fait à Nantes, le 10 novembre, et à la fin de laquelle il a si magistralement donné la réplique qui convenait à un contradicteur communiste.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale du 23 novembre 1930 a décidé à l'unanimité des membres présents que les dispositions suivantes seraient appliquées à partir du 1^{er} janvier 1931 et jusqu'au 30 juin 1931 :

1. Membres exclus de la loi des Assurances sociales, soit par leur âge (60 ans) ou le montant de leur salaire.
Cotisation mensuelle : Hommes, 10 francs ; femmes, 8 francs ; catégorie familiale, 20 francs, mari, femme, et les enfants jusqu'à 16 ans, quel qu'en soit le nombre.

Les sociétaires auront droit aux indemnités suivantes :

5 francs pour consultation médicale ; 8 francs par visite médicale ; 80 % des médicaments ordonnés pris à la Pharmacie Mutualiste, à l'exclusion de toute eau minérale. 50 % des médicaments ordonnés pris chez les autres pharmaciens, à l'exception de toute eau minérale. Si la première ordonnance porte de la main du docteur la mention urgente, elle sera remboursée jusqu'à concurrence de 80 % ; 50 % des interventions chirurgicales, avec un maximum de 300 francs ; 125 francs pour maternité ; 15 francs par mois pour allaitement, pendant 6 mois ; 5 francs d'allocation journalière de maladie à partir du sixième jour et pendant 90 jours ; 3 francs pendant les 180 jours suivants.

2. Membres assujettis obligatoires à la loi des Assurances sociales : Cotisation mensuelle : Hommes, 3 francs ; femmes 2 francs.

Les sociétaires auront droit aux indemnités suivantes :

10 % des dépenses pharmaceutiques ordonnées par le médecin pour l'assuré, sa femme et ses enfants. La somme qui aura été remboursée par la Caisse Primaire Mutuelle Familiale, servira de base pour établir le montant de ces 10 %. 2 francs d'allocation journalière de maladie, à partir du sixième jour et pendant 180 jours (dimanches et jours fériés payés). Cette allocation viendra s'ajouter à celle versée par les Assurances sociales.

Nous sommes à la disposition des sociétaires pour accepter leur adhésion à une Caisse autonome de Retraites.

Les conditions de travail au point de vue hygiénique ;

Les conditions de travail dans l'industrie des produits explosifs ;

Les conditions d'organisation dans l'industrie de la soie artificielle.

Après la Conférence les participants rendirent visite aux fabricants de la I. G. Farben-Industrie, à Oppan.

A partir de 1931, la perception des cotisations sera faite trimestriellement ; la prochaine perception aura lieu dimanche 4 janvier, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2, au siège, 6, rue de Bel-Air ; les suivantes, les premiers dimanches d'avril, juillet et octobre.

Avis important : Nous avons donné tous les noms de nos sociétaires au service des Assurances sociales pour qu'ils soient inscrits à la Caisse Primaire Familiale de la Loire-Inférieure, mais des erreurs ayant été constatées par suite du travail assez hâtif et très chargé de ce service, nous prions tous nos adhérents de nous envoyer d'urgence, le numéro matricule porté sur la carte qu'ils ont reçue avec leurs nom, prénoms et adresse, afin que nous puissions vérifier leur inscription.

Il ne nous reste plus qu'à adresser tous nos remerciements au conférencier, qui a su si bien exposer, en ces deux séances, ce qu'est le syndicalisme chrétien, en même temps qu'il a su communiquer à son auditoire son ardeur et sa foi syndicaliste.

Ce fut donc deux bonnes causeries qui laissent l'envie pour des jours prochains le triomphe de nos droits par le Syndicalisme chrétien.

SYNDICAT DE L'AMEUBLEMENT

AVIS DE MESSE
Une messe demandée par le Syndicat pour le repos de l'âme du camarade Baconnais sera célébrée le dimanche 14 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Félix.

SYNDICATS FEMININS

CERCLES D'ETUDES

Le cercle d'étude du dimanche 9 novembre fut particulièrement intéressant, on y étudiait la profession de comptable (avantages et inconvénients, responsabilités, etc.). La discussion fut très animée.

Nous donnons rendez-vous aux sténos-dactylos pour le prochain cercle qui aura lieu le **Dimanche 7 décembre à 9 h. 6, rue de Bel-Air.**

Les mois suivants nous étudierons les professions de vendeuses, couturières, travailleuses à domicile, etc.

VISITE DE Mlle GRAFF

Dimanche 14 décembre, 9 heures, salle Saint-Michel, Assemblée générale du Syndicat des Dames Employées.

Conférence de Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale des Syndicats féminins de l'Abbaye à Paris.

« Le perfectionnement individuel par le Syndicat ».

L'après-midi, réunion générale du Syndicat de l'Aiguille, sous la présidence de Mlle Graff.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE

REUNION GENERALE DU 14 DECEMBRE

Le Dimanche 14 Décembre, le syndicat de l'Aiguille aura une réunion générale présidée par Mlle Graff, secrétaire générale des syndicats féminins de l'Abbaye. Nous espérons avoir une réunion nombreuse et sympathique, ainsi que le mérite Mlle Graff.

TOMBOLA

Nous faisons un appel au dévouement de toutes les syndiquées pour participer à la tombola faite au profit du secours mutuel en faisant des lots et en plaçant des billets.

Mlle Morandau tient à la disposition des bonnes volontés toutes les matières premières.

VENTE DE CHARITE

Appel aussi pour la vente de charité qui aura lieu le samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février. Nous comptons sur le gracieux concours de toutes les sociétaires, principalement le dimanche toute la journée pour se dépenser aux attractions et distractions diverses.

Rendez-vous au dimanche 1^{er} février. Qu'on se le dise !...

LISEZ ET FAITES LIRE
« Le Messager Syndical »
le seul organe professionnel des Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Causeries sur le syndicalisme chrétien

Les dimanches 26 octobre et 10 novembre dernier, notre dévoué camarade Bachelier, du Syndicat du Livre, était en tournée de propagande à Vertou ainsi qu'à Saint-Félix, en faveur de nos Syndicats.

Il exposa tout d'abord la nécessité du Syndicat. Il faut que tous les travailleurs se groupent en une organisation, car l'union fait la force, pour défendre leurs intérêts matériels et moraux. Lorsque l'on parle de syndicat l'on entend trop souvent par là une organisation de haine et de révolte. Mais non, bien au contraire, nous devons nous servir du Syndicalisme Chrétien comme une arme de paix.

Nos syndicats ont pour but de défendre et d'organiser les travailleurs, de revendiquer en temps voulu tous les avantages et toutes les améliorations qu'ils jugeront utiles, toujours en s'appuyant sur les encycliques des Papes et s'inspirant de la doctrine sociale du Christ.

L'homme, dès sa création, fut assujéti au travail, nul ne peut s'en dispenser, le travail ne doit être pour nous qu'un moyen pour pouvoir accomplir nos destinées éternelles. Il faut que l'homme par son travail fasse vivre une famille car, ne l'oublions pas, la famille nous est un devoir imposé par Dieu. Par conséquent, nous

réclamons pour le travailleur un salaire suffisamment rémunérateur.

Les syndicats sont légitimes et nécessaires ; ils ont le droit de former des cartels avec d'autres organisations quand ils le jugent utile.

Ils sont approuvés en tant que chrétiens. La preuve la plus évidente est la réponse adressée par le Saint-Siège à l'évêque de Lille, Mgr Liénart à la suite de la demande de condamnation émise par le Consortium des patrons de Roubaix-Tourcoing : « Je n'ai rien trouvé qui ne fasse condamner les Syndicats Chrétiens, bien au contraire, je demande aux prêtres d'encourager ces syndicats qui garantissent la foi de leurs membres ».

Puis l'exposé fut fait des nombreux services mis à la disposition de nos syndiqués, ainsi que les avantages obtenus par nos syndiqués.

Il ne nous reste plus qu'à adresser tous nos remerciements au conférencier, qui a su si bien exposer, en ces deux séances, ce qu'est le syndicalisme chrétien, en même temps qu'il a su communiquer à son auditoire son ardeur et sa foi syndicaliste.

Ce fut donc deux bonnes causeries qui laissent l'envie pour des jours prochains le triomphe de nos droits par le Syndicalisme chrétien.

INDRET

SYNDICAT DE L'ARSENAL

Siège social : Maison Syndicale, Rue des Grandes-Vignes, LA MONTAGNE (Loire-Inférieure).

Permanence et Bibliothèque ouvertes chaque samedi, de 10 h. à 12 h.

REVENDECTION

A la date du 2 novembre, nous avons adressé à M. le Directeur de l'Etablissement d'Indret une demande tendant à faire installer les guichets de paye dans un local à l'abri des intempéries.

REUNION DU 13 NOVEMBRE

A l'ordre du jour figurait entre autres l'importante question des salaires. La revendication de nos camarades manœuvres est toujours en suspens, malgré nos appels pressants auprès du ministère et nos démarches auprès de certains députés de nos amis. Nous espérons que notre enquête trouvera un réel appui à la Commission mixte.

La question de la propagande fut ensuite abordée et donna lieu à un échange de vues fort intéressant. Il appartient à chacun de l'intensifier autour de soi. A chaque syndiqué de faire chaque mois le petit effort nécessaire pour verser au trésorier la modeste somme de quarante sous. Aux collecteurs de distribuer régulièrement les journaux. Rappelons-nous les avantages du syndicat : escompte, indemnités à la naissance, en cas de maladie, bibliothèque, journal, etc. N'oublions pas que chacun de nous est un rouage d'une belle et grande machine, et que nous avons notre tâche personnelle à accomplir. Si parfois certaines déficiences viennent à se produire, redoublons d'ardeur. Exposons autour de nous nos conceptions et notre idéal, nos principes de Paix, de Justice et de Charité. Au cours de nos luttes quotidiennes, il peut nous arriver d'éprouver quelquefois de légitimes satisfactions ; mais, en revanche, combien d'insuccès, de déceptions, d'ingratitude. Poursuivons malgré tout notre labeur, si pénible soit-il. « Ce qui vitent, a dit Victor-Hugo, ce sont ceux qui luttent ». Ce qui fait le prix de la vie, c'est la lutte. Les découragés, les résignés, les fatalistes ne vivent vraiment pas.

Luttons donc, mais comment ? En cherchant continuellement à nous perfectionner, et en nous vouant, en dehors de nos occupations professionnelles, à l'accomplissement de quelque tâche noble et désintéressée. Poursuivons notre tâche sans défaillance, de façon qu'au déclin de la vie, lorsque nous passerons en revue les diverses étapes de notre existence, nous puissions répéter à notre tour le beau mot de Pasteur : « J'ai fait ce que j'ai pu ».

Après ces paroles pleines d'encouragement, nous saurons, camarades, accomplir nos devoirs jusqu'au bout. Nous passons ensuite à la question des pensions. Nous avons fait parvenir à la Fédération des Syndicats professionnels de la Marine diverses revendications. Elles feront l'objet d'une étude très sérieuse du bureau fédéral. Les camarades auxiliaires qui avaient versé 1 % supplémentaire sur leurs salaires ces dernières années enverront, espèrent-ils, le remboursement bientôt, grâce à nos différentes requêtes et à l'appui que nous trouvons auprès du Ministère de la Marine en la personne de l'abbé

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES

RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE

TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES

BONNETERIE-CHEMISERIE
LINGERIE-CHAPELLERIE

pris le premier décembre par une conférence sur le syndicalisme. Ensuite nous établirons le programme de la saison.

Le conseil vote, à l'unanimité, de prendre une obligation à la Verrière Coopérative de Vallérystal (Moselle), comme nous l'avions fait pour celle de Fougères, il y a quatre ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président : E. NICOLAS.

NOUVEAUX TAUX DE PENSION AUX OUVRIERS IMMATRICULÉS

Plusieurs de nos camarades nous ont demandé de bien vouloir publier les nouveaux taux parus au mois d'août dernier. Nous le faisons bien volontiers.

L'article 74 de la loi du 14 avril 1924, assimile les ouvriers immatriculés de la Marine aux quartiers-maîtres et marins de la Direction du Port. Un décret du 24 juillet 1930 a fixé, à compter du 1^{er} avril 1930, la solde de des quartiers-maîtres mécaniciens, à 9.324 fr. ; quartiers-maîtres de pont, à 9.004 fr. ; marins mécaniciens, à 7.893 fr. ; marins de pont, à 7.740 fr.

Les pensions minima d'ancienneté de service et les annuités supplémentaires, calculées sur la nouvelle solde après trois années d'activité, soit au 1^{er} avril 1933, se trouveront portées aux taux suivants :

Emplois	Spécialistes		Manœuvres	
	Pension minimum	Annuité supplém.	Pension minimum	Annuité supplém.
Châ-gour	5.540	184 60	5.402	180 »
Ouvrier	4.735	157 80	4.644	154 80

SAINT-NAZAIRE

UNION LOCALE

LA CONFERENCE de MARCEL POIMBOEUF

Malgré un vent à écorner les bœufs et une très forte pluie, un grand nombre de nazairiens et de nazairiennes étaient, vendredi 20 novembre, salle du Patronage Saint-Joseph, écouter Marcel Poimboeuf, l'un des plus vigoureux propagandistes de la C. F. T. C.

Sur l'estrade avaient pris place Villeneuve, Belleveuve, Bodart et la digne représentante des syndicats féminins de Saint-Nazaire.

Villeneuve présente en quelques phrases le conférencier que beaucoup d'auditeurs connaissent, et celui-ci prend la parole.

On l'avait averti des méfaits du très mauvais temps; cela n'était point pour le décourager. D'emblée, il va s'adresser à son cœur et son orientation. Et, d'ailleurs, y a-t-il une barrière infranchissable entre un idéal et son application. Ne doivent-ils pas marcher côte à côte ?

Marcel Poimboeuf a tant de choses à dire qu'il doit aller à une allure de rapide.

Tout d'abord, il esquisse à larges traits et de main de maître le mouvement syndical chrétien. Il définit sa raison d'être, son but et son orientation : ce qui l'amène à évoquer les débuts du syndicat des Employés de Paris, fondé depuis 1889 sous l'impulsion des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Depuis cette date, déjà lointaine, le petit groupement a singulièrement grossi. Il compte aujourd'hui 13.000 adhérents, et la Fédération à laquelle il appartient ; 35.000 employés. La C. F. T. C., elle, ne peut mettre en ligne que 10.000 employés.

La raison d'être d'un tel succès réside, au dire de Marcel Poimboeuf, dans le caractère des syndicats chrétiens. Les employés trouvent, en effet, au sein de ceux-ci un caractère familial, tandis qu'à la C. G. T., les travailleurs manuels ne sont pas préjugés à l'égard des employés que longtemps ils ont appelé les « cols de zinc ».

Il proclame hautement que les grandes lois sociales dont bénéficient actuellement les travailleurs, ont été réclamées depuis longtemps par ces catholiques. Albert de Mun, son ce rapport, est un précurseur.

Et voici maintenant, détaillée, l'action de la Fédération des syndicats chrétiens d'employés.

C'est le bon combat mené pour l'obtention du repos dominical. La ville de Saint-Nazaire, et tout spécialement ses militants confédérés, en sa-

vent quelque chose. Marcel Poimboeuf à ce sujet, fait, non sans ironie, un peu d'histoire locale... nazairienne.

Ce sont les efforts réitérés pour le vote de la loi de 8 heures. Voici l'attestation d'un militant cégétiste, M. Grey : « J'ai presque honte, dit-il, d'avouer que les syndicats chrétiens ont fait plus que la C. G. T. pour les 8 heures ». Ceci n'empêche pas Jouhaux et ses acolytes de s'attribuer, en la matière, le beau rôle.

Efforts continus de la Fédération, à l'heure actuelle la Fédération des syndicats chrétiens d'employés s'emploie activement à faire appliquer les 8 heures à l'Alimentation et au commerce de détail des villes de moins de 25.000 habitants.

Du côté allocations familiales, elle a aussi enregistré des résultats très intéressants, notamment pour le personnel des banques. Egalement dans toutes les grandes catégories de professions, elle a élaboré des cahiers de revendications et obtenu en maints endroits des améliorations de situations très appréciables.

Enfin, pour l'ensemble des employés de France, elle a constitué le « Statut légal des Employés », maladroitement copié par la Fédération unitaire.

Certes, a déclaré Marcel Poimboeuf, nos effectifs employés, quoique de beaucoup supérieurs à ceux de la C. G. T. et de la C. F. T. U. ne sauraient suffire pour une action vraiment féconde.

Quant on constate, en effet, que présentement il n'y a en France qu'un employé syndiqué sur 10 et que, par contre, en Allemagne la Fédération des Syndicats chrétiens d'employés compte 400.000 membres, on conviendra avec le conférencier que le chemin à parcourir dans le domaine de la profession est encore énorme chez nous.

En terminant, M. Poimboeuf a fourni quelques renseignements sur l'Internationale Chrétienne, qui groupe en ce moment près de 2.500.000 syndiqués. « Les hommes de tous les pays, s'est-il écrié, sont faits pour collaborer et non pour s'opposer. Il y a des intérêts communs entre tous les travailleurs de toutes les nations ».

C'est là une des raisons qui a décidé de la C. F. T. C. à prendre place dans l'Internationale Chrétienne. Et puis, a-t-il ajouté « nous voulons opposer aux masses révolutionnaires, comme aux puissances égoïstes de l'argent, le bloc, modeste encore, mais cohésif et résolu des travailleurs que rassemble un même idéal chrétien de justice et de charité, et qui ne veulent d'autre esclavage d'où qu'il vienne et quel que soit le nom dont il se pare ».

La péroraison de ce discours est chaleureusement applaudie.

Villeneuve remercie et commente ; après quoi Belleveuve engage fortement les syndiqués de Saint-Nazaire à participer aux concours organisés par l'Union Régionale de l'Ouest.

Et la séance est levée sur une excellente impression. M. G.

L'APOSTOLAT DE LA PRESSE ! MAIS IL EST LE SEUL QUI PERMETTE DE PÉNÉTRER PARTOUT OU ILY A DES MENSONGES A REFUTER ET DES IGNOMINIES A FLETRIR, DES DEFIANCES A DISSIPER ET DES HAINES A ÉTEINDRE.

Mgr. Rumeau.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

REUNION DU 2 NOVEMBRE

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du 2 Novembre 1930

Le 2 novembre se sont réunis au siège social, à 9 heures, sous la présidence de Villeneuve, président de l'Union Locale, les membres du bureau du Syndicat de la Métallurgie et les collecteurs. A l'ordre du jour était l'examen de la situation financière ; celle-ci fut donc soigneusement étudiée et mise au point.

Baffé fut adjoint au trésorier et le Bureau décida de réunir les collecteurs tous les 3 mois.

Séance levée à 11 heures.

François BAFFÉ,
Trésorier adjoint du Syndicat de la Métallurgie.

REUNION GENERALE DE LA SECTION DE LA METALLURGIE A SAINT-MALO-DE-GUERSAC

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Terrien, président. Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion est adopté. Sur la demande d'un camarade, le Bureau s'engage à examiner les possibilités d'installation d'un dépôt de journaux catholiques pour le dimanche à Saint-Malo.

La parole est ensuite à Chauve, notre dévoué secrétaire général, qui

donne diverses explications au sujet de l'application du nouveau bordereau de salaires à Saint-Nazaire. Il montre les avantages qu'en peuvent retirer les professionnels travaillant au bon, tandis que pour les manœuvres l'augmentation est infime. Illogisme flagrant ! La vie n'a-t-elle pas augmentée pour tous dans les mêmes conditions ? Mais le démagogue Jouhaux ne s'en est sans doute pas aperçu, et au lieu d'abattre le système Taylor, comme il le clamait partout, il n'a fait que le renforcer : résultat que Chauve avait prévu et exposé au cours d'une réunion publique de la C. G. T.

Chauve parle aussi des démarches faites en vue d'entrer à la Commission mixte, tant auprès du Maire de Saint-Nazaire, qu'auprès du secrétaire de la Bourse du Travail, auquel le Syndicat Chrétien offrait de collaborer sur le terrain professionnel. Des mandes infructueuses peut-être, mais propres à révéler tant dans les milieux administratifs que dans les milieux ouvriers l'existence d'un syndicat chrétien vivant et grandissant.

Divers détails sont donnés au sujet de la réunion de propagande de Poimboeuf, secrétaire général adjoint à la C. F. T. C. Cette réunion ayant lieu à Saint-Nazaire, il est décidé de demander un auto-car pour y conduire les syndiqués malouins qui désirent y assister.

Séance levée à 10 heures.

Le Secrétaire de Séance.

ANGERS

SYNDICAT DES EMPLOYES

ACTION SYNDICALE

Dans les réunions du Conseil et des sections, d'importantes décisions ont été prises, d'une part, organisation de cours professionnels et, d'autre part, une propagande plus intense préparant une action syndicale urgente.

L'utilité de cours professionnels n'est pas à démontrer. Un certain nombre d'élèves s'étant fait inscrire, ils fonctionneront déjà si un incident regrettable n'était survenu, apportant un retard à l'exécution de notre projet. Il serait bon que tous s'intéressent à ces cours (de français, de correspondance et arithmétique commerciale), ouverts même aux non syndiqués ; que ceux qui le peuvent songent à encourager par des récompenses le travail des élèves.

Le besoin dans notre cité d'une action syndicale vigoureuse est évidente, les appointements, dans certaines banques, maisons de commerce, sont insuffisants, incompatibles avec la dignité des travailleurs. Aussi le devoir de notre syndicat est-il d'intervenir, et il le fera, pour obtenir ce juste salaire auquel a droit le travailleur sobre et honnête. Et comme l'on ne respecte que ce qui est fort, un appel sera adressé aux employés pour qu'ils se groupent sous l'égide syndicale, plusieurs milliers de tracts seront distribués à cet effet.

Pour obtenir un résultat, il faut que tous assistent aux réunions qui vont suivre, ne se contentant pas d'envoyer une vague approbation, mais apportant au bureau les renseignements que certainement ils peuvent donner. Un trop grand nombre ne connaissent le syndicat que le jour où ils ont besoin d'un emploi, ou pour obtenir une démarche de l'inspecteur du travail en vue du respect de certaines lois dans leur établissement. Mais dès qu'il s'agit d'un travail d'intérêt commun un peu long, ils se trouvent surmenés, on ne les voit pas. J'insiste, les réunions sont nécessaires, la cotisation n'est pas tout, l'étude des questions professionnelles et des principes qui doivent guider notre action, ne se fait pas dans une heure tous les six mois. Certains nous jugent hardis, parfois il faut l'être ; d'autres pensent que nous sommes timorés, voire jaunes même, pour eux la collaboration, de la plaisanterie ! Que les uns et les autres mettent tout leur zèle à faire des syndiqués, alors nous pourrions plus facilement nous imposer.

Quand paraîtront ces lignes, l'assemblée générale se sera prononcée sur la confiance, la collaboration et l'orientation syndicale. Ce ne sera pas une confiance dans la nuit qui sera accordée, car il aura été facile d'établir que depuis trois ans des efforts de propagande, de pénétration et de contrôle ont été faits par le syndicat masculin, cela, sans soutien de l'extérieur.

Instruit de nos devoirs comme de

nos droits, animés d'esprit chrétien, n'oubliant pas que conciliation n'est pas abdication, nous ferons effort pour développer l'influence de notre syndicat et lui faire obtenir la sympathie à laquelle il a droit.

R. B.

SYNDICATS FEMININS

CONFERENCE MENSUELLE DU 16 OCTOBRE 1930

Aux auditrices habituelles des Cercles d'études, se sont jointes d'autres syndiquées convoquées pour la première Conférence mensuelle.

M. le Chanoine Brac fait cette première Conférence et nous montre que la grande pensée qui doit dominer toute étude, toute réalisation sociale, est l'idée de collaboration en vue du bien commun. L'établissement d'un ordre social chrétien ne se conçoit pas sans l'idée d'une collaboration vraie entre tous ceux qui entendent travailler à cette tâche. Quelle est donc la pensée de l'Eglise sur ce sujet et quand donc le Pape en a-t-il parlé ?

Avant Léon XIII, Ketteler, le Cardinal Manning, Mermillod, avaient créé l'école de Fribourg, école d'études sociales dans laquelle furent envisagés tous les grands problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui. Sollicité de donner au monde une doctrine sociale, Léon XIII écrit la célèbre encyclique « Rerum Novarum » sur « la condition des ouvriers ». Nous pourrions chercher dans cette lettre où et comment le Pape traite de la collaboration. Plus près de nous, le Pape Pie XI recommande de travailler à instaurer la paix du Christ par le règne du Christ, la paix des esprits, celle qui pénètre les cœurs.

Si nous voulons la paix dans les milieux du travail, suivons donc la doctrine de l'Eglise.

Il y a des noms qui doivent être connus de la classe ouvrière, c'est par exemple Albert de Mun, c'est Léon Harmel, qui se préoccupent en France de mettre à réalisation la doctrine sociale de l'Eglise. Il faut la collaboration de tous les éléments de la production. Collaboration qui doit être effective. Est-ce possible entre le capital, l'intelligence, le travail ? C'est possible, mais c'est difficile ; nous verrons dans une autre Conférence quels obstacles s'opposent à une collaboration efficace ; nous devons penser qu'il faut suppléer à toutes les difficultés. Un Comité s'est constitué à Paris, composé des représentants de la Confédération Française des Professions (C. F. P.) et de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C. F. T. C.).

Avant de terminer, le conférencier nous cite ce que Léon Harmel avait donné comme testament à ses successeurs ; parlant de ses ouvriers, il disait :

« Vous savez toujours je les ai aimés, vous serez toujours et avant tout des éducateurs pour former des élites ».

Puis il ajoutait :

« Le bien de l'ouvrier, par l'ouvrier, avec lui, jamais sans lui, mais surtout, jamais malgré lui. »

SYNDICAT DES OUVRIERES DE L'HABILLEMENT
(Groupe des Confectionneuses)

REUNION DU 15 OCTOBRE 1930

Au début de la réunion, nous voyons comment le travail est distribué dans nos différents ateliers. Dans un atelier, l'ouvrière fait sa pièce entière, à part quelques détails, tels que presse, doublage, montage du col et des manches, tandis que dans les autres manufactures de la ville, le travail est très divisé ; y il a à certains moments avantage au point de vue rendement, mais le métier en souffre. Les poches étant la partie la plus longue à apprendre, une pochetière trouvera encore du travail dans une maison concurrente, mais une monteuse par exemple, risquera d'avoir à refaire tout un apprentissage.

Ne serait-il pas intéressant d'apprendre aux jeunes apprenties la pièce entière et de les spécialiser ensuite, ou encore, de compléter leur apprentissage par des cours professionnels ? La question du gain immédiat joue aussi un rôle : le sujet reste à l'étude.

Nous parlons ensuite : Assurances Sociales ; il faut verser un minimum de 24 jours par mois, puis Mlle Nadeau nous remet à chacune une feuille d'enquête, que nous devons rapporter à la prochaine réunion qui est fixée au 28 novembre.

Action professionnelle. — Augmentation de 30 % accordée dans une Maison de Confection, à la suite d'une demande faite par Mlle Nadeau, présidente du Syndicat de l'Habillement.

SYNDICAT DES OUVRIERES DU TEXTILE

Réunion du 16 novembre 1930. — Le dimanche 16 novembre, le bureau avait convoqué les ouvrières du textile en Assemblée générale.

Mlle Germaine Patarin donna le compte-rendu des travaux du bureau, depuis le mois de mai dernier. Des efforts ont été faits pour intensifier le recrutement, mais la tâche n'est pas facile.

Puis, Mlle la Secrétaire générale, fit une causerie sur le but du Syndicat, sur la nécessité de se former aux questions sociales et économiques, afin de pouvoir — le cas échéant — présenter une demande d'amélioration dans la profession.

Le mauvais temps avait empêché un certain nombre de syndiquées d'assister à la réunion, mais les ouvrières présentes promettent de travailler activement à répandre l'idée syndicale dans l'usine.

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

UNION LOCALE

CREATION D'UNE UNION LOCALE

Dans les derniers jours d'octobre, des délégués des différents syndicats Chrétiens de Cholet, se sont réunis pour former une union locale. Après élaboration et discussion des statuts, l'union a été décidée et portera le titre de : Union des Syndicats Chrétiens de la région Choletaise. Le bureau a été formé comme suit :

Présidente : Mme Delahaye, du syndicat des dames employées ; vice-présidents : M. Jean Leroux, du syndicat professionnel des Travailleurs du Livre ; Mlle Marguerite Giscard, du syndicat du Textile ; Secrétaire : M. Maurice Richier, du syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie ; vice-secrétaire : Mlle Juliette Cousseau, du syndicat de l'Habillement ; Trésorier : M. Jean-Baptiste Delale, du syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie.

Notre prochaine réunion est fixée au dimanche 21 décembre, à 9 h. 1/2. Elle comprendra une étude sur les questions syndicales, et sur le travail de la femme dans la Pharmacie.

SAUMUR

SYNDICATS FEMININS

SOUVENIR

Une messe sera dite en l'Eglise Saint-Pierre, à 7 heures, le vendredi 5 décembre, pour nos amies défuntes.

Toutes les syndiquées de Saumur sont instamment invitées à venir prier pour les chères disparues.

VISITE DE MARCEL POIMBOEUF

Le 17 novembre les syndicats de Saumur avaient organisé une réunion générale, sous la présidence de Monsieur l'Archevêque, pour recevoir M. Marcel Poimboeuf.

Après un rapport de la Présidente sur la vie syndicale du groupe saumurois, M. Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Employés, présenta dans une très intéressante conférence le problème social dans son ensemble et le même problème en ce qui regarde la femme. Après avoir développé les deux côtés de la question, ils nous redit ce que la Confédération des Travailleurs Chrétiens a fait, les améliorations sociales qui ont découlé de ses travaux et de ses démarches et ce qu'elle est appelée à faire encore avec l'appui de tous ses adhérents. Le travail de réorganisation sociale ne se fait pas en un jour, il faut faire confiance à la Confédération et lui apporter de bon cœur le modeste appui de nos efforts personnels et notre cotisation. Si un petit groupe comme celui de Saumur ne semble pas faire une action professionnelle directe et importante, il participe, par l'Union, aux travaux et aux résultats acquis par le Groupe général.

Monsieur Poimboeuf, par sa parole convaincante, nous a mieux fait connaître l'importante organisation à laquelle les Syndicats de Saumur sont fiers d'être rattachés, et chacune prit, à la suite de cette réunion, la résolution de servir la C. F. T. C. dans la mesure de ses moyens et de la faire connaître dans son entourage.

Nous remercions nos amis d'Angers d'avoir bien voulu envoyer leur Secrétaire Générale assister à cette réunion et nous remercions tout particulièrement la C. F. T. C. de n'avoir pas dédaigné le tout petit groupe de Saumur, en voulant bien venir le visiter dans la personne de son distingué secrétaire.

Voici Décembre !
Payons nos cotisations
Tarder encore serait indigne
de nous

CHOLET

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

COURS PROFESSIONNELS

Aucune organisation de ce genre n'existant à Cholet, dont la principale industrie est le tissage, les dirigeants du syndicat ont pensé qu'un cours dans cette partie serait très utile et le vendredi de chaque semaine, des cours théoriques auront lieu au Siège Social, rue des Vieux-Greniers, 49. Tous les syndiqués faisant partie de l'union locale et qui s'intéressent à ces cours, sont invités à les suivre.

Des Conférences suivront inégalement, également accessibles à tous les syndiqués.

UNION LOCALE

CREATION D'UNE UNION LOCALE

Dans les derniers jours d'octobre, des délégués des différents syndicats Chrétiens de Cholet, se sont réunis pour former une union locale. Après élaboration et discussion des statuts, l'union a été décidée et portera le titre de : Union des Syndicats Chrétiens de la région Choletaise. Le bureau a été formé comme suit :

Présidente : Mme Delahaye, du syndicat des dames employées ; vice-présidents : M. Jean Leroux, du syndicat professionnel des Travailleurs du Livre ; Mlle Marguerite Giscard, du syndicat du Textile ; Secrétaire : M. Maurice Richier, du syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie ; vice-secrétaire : Mlle Juliette Cousseau, du syndicat de l'Habillement ; Trésorier : M. Jean-Baptiste Delale, du syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie.

Notre prochaine réunion est fixée au dimanche 21 décembre, à 9 h. 1/2. Elle comprendra une étude sur les questions syndicales, et sur le travail de la femme dans la Pharmacie.

SAUMUR

SYNDICATS FEMININS

SOUVENIR

Une messe sera dite en l'Eglise Saint-Pierre, à 7 heures, le vendredi 5 décembre, pour nos amies défuntes.

Toutes les syndiquées de Saumur sont instamment invitées à venir prier pour les chères disparues.

VISITE DE M. MARCEL POIMBOEUF

Le 17 novembre les syndicats de Saumur avaient organisé une réunion générale, sous la présidence de Monsieur l'Archevêque, pour recevoir M. Marcel Poimboeuf.

Après un rapport de la Présidente sur la vie syndicale du groupe saumurois, M. Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Employés, présenta dans une très intéressante conférence le problème social dans son ensemble et le même problème en ce qui regarde la femme. Après avoir développé les deux côtés de la question, ils nous redit ce que la Confédération des Travailleurs Chrétiens a fait, les améliorations sociales qui ont découlé de ses travaux et de ses démarches et ce qu'elle est appelée à faire encore avec l'appui de tous ses adhérents. Le travail de réorganisation sociale ne se fait pas en un jour, il faut faire confiance à la Confédération et lui apporter de bon cœur le modeste appui de nos efforts personnels et notre cotisation. Si un petit groupe comme celui de Saumur ne semble pas faire une action professionnelle directe et importante, il participe, par l'Union, aux travaux et aux résultats acquis par le Groupe général.

Monsieur Poimboeuf, par sa parole convaincante, nous a mieux fait connaître l'importante organisation à laquelle les Syndicats de Saumur sont fiers d'être rattachés, et chacune prit, à la suite de cette réunion, la résolution de servir la C. F. T. C. dans la mesure de ses moyens et de la faire connaître dans son entourage.

Nous remercions nos amis d'Angers d'avoir bien voulu envoyer leur Secrétaire Générale assister à cette réunion et nous remercions tout particulièrement la C. F. T. C. de n'avoir pas dédaigné le tout petit groupe de Saumur, en voulant bien venir le visiter dans la personne de son distingué secrétaire.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

Syndiquée représentant maison de tissus du Nord, informe toutes les personnes susceptibles de faire des achats, qu'elle tient à leur disposition un choix de tissus à des prix très avantageux. — S'adresser 6, rue de Bel-Air, à Nantes.

M. Poimboeuf parle également de la formation de l'esprit syndicaliste au contact d'autres œuvres, puis de la formation professionnelle, économique et sociale qui appartient aux syndiqués par le moyen de cours, de Conférences appropriées.

Il termine son exposé en invitant surtout les jeunes à bien se convaincre de l'esprit syndicaliste, par le travail et l'étude des questions sociales, de façon à amener les hésitants parmi nous.

Écoute avec beaucoup d'attention et applaudi fréquemment, l'orateur peut se convaincre qu'il n'a pas parlé en vain et que ses paroles porteront leurs fruits.

Les remerciements de M. Merlet résumant parfaitement l'idée de chacun des assistants en disant combien il a été charmé de cette conférence si merveilleusement traitée.

CHATELLERAULT

UNION LOCALE

CERCLE D'ETUDES

Les réunions de notre Cercle d'études intersyndical interrompues depuis quelques mois, vont être reprises. La prochaine réunion aura lieu le samedi 6 décembre, à 20 h. 1/2, à notre siège social.

Nous rappelons que ces réunions ne sont pas réservées aux seuls conseillers syndicaux. Elles sont ouvertes à tous les syndiqués désireux de s'instruire et de se tenir au courant des questions sociales actuelles. Elles sont, pour eux, une excellente occasion d'être en contact les uns avec les autres, d'émettre leurs idées, d'exposer leurs conditions de travail et, s'il y a lieu, de présenter leurs desiderata.

Nous y invitons tout spécialement les jeunes, qui pourront ainsi acquérir une certaine formation sociale et se préparer à jouer un rôle actif au sein de nos organisations.

SYNDICAT DES EMPLOYES

COTISATIONS

Un certain nombre de nos camarades sont en retard pour le paiement de leurs cotisations (pour quelques-uns, ce retard dépasse même l'année en cours). Nous leur serions reconnaissants de bien vouloir se mettre à jour d'ici la fin de l'année.

Nos groupements n'ont d'autres ressources que les cotisations de leurs membres et une grande partie de celles-ci (la moitié environ) doit être versée à nos organisations centrales : Fédération, Union Régionale, Confédération, qui ont toutes leurs raisons d'être et leur importance. Lorsque ces cotisations rentrent avec un trop grand retard, il en résulte une gêne dans notre trésorerie pour le règlement des dépenses exigibles dans le cours de l'année et notamment pour le versement de la part qui revient aux organisations citées plus haut.

Nous serions donc reconnaissants à tous nos amis de bien vouloir effectuer régulièrement le versement de leurs cotisations, sans attendre le rappel du trésorier dont la mission n'est pas très agréable lorsqu'il faut solliciter chacun individuellement et cela, à plusieurs reprises, quelquefois.

La somme à déboursier n'est pas une grosse charge lorsqu'elle est versée régulièrement et lorsqu'on se rend compte des avantages qu'elle procure à chacun de nous.

Nous sommes persuadés qu'il aura suffi d'attirer l'attention de nos camarades sur ce point et nous les remercions par avance de leur bonne volonté.

N.-B. — Notre permanence est ouverte tous les jours de 10 à 11 heures.

N'ACHETEZ AUCUN MEUBLE

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances
de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

QUINGAILLERIE - MENAGE
Boisseries - Vannerie
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON
A. MIRANDE
35, boulevard Gabriel-Lauriol
NANTES
PAPIERS PEINTS - DECORATION
LITRES - BOIS ET MARBRE
Travail très soigné - Prix modérés
Conditions spéciales
aux Membres des Syndicats Chrétiens

SOCIETE GENERALE
18, rue Lafayette
NANTES
BANQUE-CHANGE
BOURSE

ORNEMENTS D'EGLISE
Spécialité de Linge de Messe
Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes Dessins - Prix modérés
Mme D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet
Joseph DEHAIS
7, rue Jean-Jaurès - NANTES
Tél. 127.36 - R. C. Nantes 378
Ventes et Locations
Installation d'Eau et Gaz - Appareils
Sanitaires - Compteurs - Robinetterie

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU & PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
et de REASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin - Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. dép. Prés. MM. Etienne HIBON, *
Charles HAENTJENS, vice-présid. Anatole MANCAU, anc. dép.
Jean BABIN-CHEVAYE, * Robert PERGELINE, *
Hippolyte BARDON, Assureur. Raymond RICHOU, *
Jules BONDUELLE, * R. C. Nantes 739 B.

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. 139.23 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire les côtes du Morbihan et de la Vendée Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C^o
4, rue Mercœur - Tél. 146.90

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ÉLECTRICITÉ
LUMIERE FORCE SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Datours - Folioleurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...

RIPOCHE & C^o
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

GRANDS MAGASINS SIGRAND
14, Rue du Calvaire, 14
NANTES
TOUS VÊTEMENTS
POUR
hommes, jeunes gens, enfants
VÊTEMENTS SUR MESURE
LIVRÉES ET UNIFORMES
ARTICLES DE TRAVAIL
IMPERMEABLES, CUIRS, etc.
SUR DEMANDE
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ET D'ÉCHANTILLONS
30 Succursales en France

LES MESSAGES DES JEUNES
Fête Anniversaire des "Jeunes Grillons" à Saumur
Appel aux Jeunes d'Indret
Nous faisons un pressant appel à tous les apprentis de l'Établissement pour adhérer à la Jeunesse syndicaliste. Les deuxième et quatrième samedis de chaque mois auront lieu des réunions au cours desquelles une causerie sera faite.
L'envoi régulier de la J. O. C. est fait régulièrement par la poste chaque mois. Les jeunes camarades désirant ce journal sont priés d'en faire la demande aux camarades P. Bruno, Léon Deniaud et J. Charpentier. Le Secrétaire de la J. S. C.

Le Devoir des Jeunes (Jocistes)
« Et m'adressant particulièrement à ceux qui forment la Jeunesse Ouvrière Chrétienne et à ceux qui la dirigent, je leur dis : « Pas d'erreurs non plus, ni d'illusions ». La Jeunesse Ouvrière Chrétienne est une très belle œuvre et nous lui souhaitons la réussite la plus complète ; mais elle ne serait pas totalement éfficace, elle perdrait même la plus grande partie de sa force apologetique, si elle ne préparait pas immédiatement les jeunes ouvriers qui la composent à l'action syndicale qui les sollicite, et qui sera une des formes les plus fécondes de leur apostolat.
« Jogiste, mon cher ami, demain dans ton usine, ton atelier, ton magasin, tu parleras, et Dieu sait avec quelle crânerie, de ta foi et de ta grandeur. Prends garde ! Le milieu où tu vis a plus le souci des réalités que des principes et pour le convaincre des uns, il faut d'abord lui offrir les autres. « J'ai assez d'expérience pour te dire qu'un jour tu t'entendras poser une question, une seule.
« On te dira : « C'est très beau tout ce que tu nous racontes, mais es-tu syndiqué ? ». Et si tu dois te taire, si tu ne peux avec plus de force encore répondre : « Oui, je le suis et j'en perdrais la plus grande partie de ta force de persuasion » et tu seras désormais considéré par tes frères du travail que tu voulais conquérir au bien, comme un de ces petits jeunes gens qu'on laisse parler sans les écouter ».
Jules ZIRNHELD
Président de la C. F. T. C.
(Extrait du discours prononcé à l'occasion du X^e anniversaire des Syndicats Chrétiens de Roubaix. Tourcoing, le 6 octobre, 1929, à Tourcoing.)

BIBLIOGRAPHIE
Almanach du Petit Propagateur des Trois Ave Maria. — Nous le recommandons très volontiers à nos lecteurs, en raison de son intérêt et du bien qu'il peut faire, aux enfants tout d'abord, mais également aux grandes personnes.
Bien illustré. — Prix franco : 1 fr. 35 et 13 fr. 50 la douzaine. — (Etranger : 1 fr. 85 et 18 fr. 50), aux Bureaux du Propagateur, Blois (Loir-et-Cher).

AIDONS A NOTRE TOUR
en faisant nos Achats chez elles
LES MAISONS QUI NOUS AIDENT
en faisant de la publicité dans notre journal

N'achetez rien avant de visiter
7, rue Copernic - NANTES
LE DÉPOT DE MEUBLES DE L'ANJOU
Vente directe de la fabrique au client
TOUS LES MEUBLES - ET LITERIE

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{me} opérat. de Banque et de Bourse

CHEMISES SUR MESURES
BONNETERIE ET LINGERIE
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Chemisier
1, rue des Carmes - NANTES (près la place du Change)
Escompte de 5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURAUD ET C^o, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles Conditions spéciales aux Syndiqués

RESSEMELAGE L. TROUVÉ
Répare les Chaussures de suite
2, rue Guépin - 11, rue de la Marné - NANTES

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL
Maison ARROUET
2, RUE BON-SECOURS - NANTES
LITERIE
Réfection - Plumes - Duvets
On reçoit les Bons de l'Union Economique

Fabrique de MEUBLES MASSIFS
Beau Choix de Meubles solides et garantis
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National, NANTES

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ



CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

OFFICE CENTRAL DE LA PHOTOGRAPHIE
A. THURET
26-28, rue de Verdun - NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales - Tirages - Reproductions - Travaux pour Amateurs - Spécialités Kodak - Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres des Syndicats Chrétiens

L. LÉVÊQUE
13 ET 13 bis, PLACE VIARMES, NANTES - Téléphone 129.18
MACHINES A COUDRE « EXCELSIOR » & « GRETZNER » NEUF ET OCCASION
Réparations et Accessoires de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ Paris-Vêtements
22, rue du Marchix - NANTES
Même Maison : 20, boulevard de la Liberté, à Chantenay.
CHOIX INCOMPARABLE DE COMPLETS Sports et Ville
Prix de Fabrique
Spécialité de Vêtements de Travail
Chemiserie - Bonneterie - Casquettes Imperméables cuir, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :
Chemises kaki et bleues... 10 fr.
Pantalons rayures, 15, 14 25 et... 29 »
Grand choix de Casquettes depuis... 10 »
Bleus de travail, depuis... 14 »
Imperméables paracuir... 95 »
Complet sport, depuis... 75 »
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES - Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

POUR VOTRE CAFÉ servez vous du Cof's
DOUBLE FILTRE interchangeable
Breveté France et Etranger
25% d'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 21, RUE BICHER 46 NANTES
R. C. Nantes N° 410 B.
Camarade, amène nous un syndiqué, une syndiquée. Vois ce que nous avons déjà fait avec notre effectif actuel. Quels résultats il nous serait permis d'espérer si nous étions le double ! Cela dépend de toi. N'oublie pas que L'UNION FAIT LA FORCE
Le Gérant : FOULON Paul.
Imp. du « Courrier de St-Nazaire ».

ENTREPRISE GENERALE Peinture - Vitrerie Papiers peints Glaces et Miroiterie Tentures
Installations complètes pour tous genres de Commerces
P. AFFILÉ
21, rue St-Léonard - NANTES
Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - ZINGUERIE PLOMBERIE
Maison RENAUD
76, rue St-Clément - NANTES
Chauffage central Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

Cycles « RAPIDE-OUEST » ACCESSOIRES ET REPARATIONS
Le meilleur marché de tout Nantes
Recommandés aux Membres des Syndicats Chrétiens

PLATRIERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES - Téléphone : 117.49

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Tél. 123.28
NANTES
R. C. 553
LA CHATELAINNE
Tél. 123.28
SAINT-NAZAIRE
R. C. 553